

Lignes ferroviaires

préconiser un moyen de transport en commun rapide, une espèce de monorail. Un monorail d'une longueur d'environ un mille et demi aurait dû être construit comme expérience dans la région puisque c'est la capitale nationale; le ministère des Transports, le gouvernement est installé ici, alors on aurait dû mettre de l'argent à la disposition de ceux qui voulaient réaliser le projet.

[Traduction]

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On m'a induit en erreur. Mes excuses.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Hull a la parole.

M. Isabelle: Monsieur le président, il s'agit d'une fausse alarme. Je disais donc que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de ses agences, aurait dû mettre de l'argent à la disposition de ceux qui préconisaient un transport rapide qui aurait pu desservir les cœurs des villes d'Ottawa et de Hull. Et je me souviens qu'à l'époque, plusieurs experts, même internationaux, sont venus dans la région afin de me donner des idées sur la création d'un tel système. Et ce système prévoyait qu'on pourrait utiliser les anciennes voies ferrées des chemins de fer nationaux et du CPR également, vu qu'elles étaient déjà disponibles et que ceci n'entraînerait aucune expropriation, mais au contraire permettrait des expériences sur un nouveau système de transport en commun sur ces voies déjà acquises. Je parle du système Safège, système monorail suspendu qui fonctionne un peu comme le système *Hovercraft* renversé, lequel est à l'abri de toutes les intempéries, et en même temps très rapide, très léger et peut transporter des milliers de gens tous les jours sans que ceci ne coûte plus qu'un vulgaire 5c. ou 10c. comme frais de transport pour voyager. Mais je ne peux pas comprendre, encore une fois, que l'on ne puisse pas, dans une région comme la Capitale nationale, qui est le foyer et l'âme de toute la nation canadienne, dépenser quelques sous pour faire une expérience dans le domaine du transport en commun. Je pense que dans les villes d'Ottawa et de Hull, les deux centres villes sont tout à fait désignés pour ce genre de transport. D'ailleurs, on avait effleuré la question je crois en 1968, mais personne, je pense, n'y a donné suite au ministère des Transports. Je ne sais pas qui était là à l'époque, sauf que cela a disparu avec le temps. Alors je félicite encore le député de Laprairie d'avoir

présenté le bill qui prévoit la création d'une commission chargée de conserver les lignes ferroviaires abandonnées du Canada, et je pense que toutes les petites villes au Canada pourraient s'en servir justement dans le but d'accomplir ce que je viens de mentionner, c'est-à-dire du transport rapide pour les villes à moyenne ou à forte densité.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur le président, il est malheureux qu'il me reste seulement quelques minutes pour parler sur un bill aussi important, c'est-à-dire le bill C-221 présenté par mon distingué et honorable collègue de Laprairie, lequel certainement, lors de la préparation de ce bill, a dû faire des recherches ou des études très approfondies pour arriver à présenter un bill si bien étoffé et si bien expliqué. C'est ce qui m'amène à vous parler des notes explicatives.

Monsieur le président, on dit que la population canadienne prend de plus en plus conscience des possibilités que représentent les lignes ferroviaires abandonnées et les emplacements des voies ferroviaires utilisées dans le domaine du transport urbain, rapide et celui des loisirs. Il y a justement quelques semaines, monsieur le président, nous assistions à Montréal à la réunion des maires des municipalités de la région de Montréal, et le président, le maire de Ville d'Anjou, M. Jean Corbeil, parlait justement des problèmes majeurs et sérieux du transport en commun et du transport par chemins de fer de la Rive Nord et de la Rive Sud vers Montréal, et ensuite pour se rendre à Mirabel, et en même temps pour se rendre à Montréal. A ce moment-là, je me souviens, le ministre de la Justice (M. Lalonde) avait dit que nous avions un budget de plus de 60 millions de dollars pour les municipalités de l'île de Montréal, en vue d'un système de transport en commun. Non seulement il n'était pas question d'enlever les rails, mais il était surtout question d'améliorer le service, d'améliorer les wagons et d'améliorer le transport de façon que le prix soit moins élevé, et nous avons accepté, le gouvernement par l'intermédiaire du ministre de la Justice, de collaborer jusqu'à concurrence de . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)